

Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique <https://teleservices.education.gouv.fr> :

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le **compte d'un représentant légal** permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- ✓ le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

legifrance.gouv.fr gouvernement.fr service-public.fr data.gouv.fr
education.gouv.fr

Besoin d'aide ? | Mentions légales | Accessibilité : non conforme | v1.66

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :

ÉduConnect [← Changer de profil](#)

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

A l'issue du conseil de classe du 2^e trimestre qui émet un avis provisoire sur chacun des voeux (provisaires) saisi, le responsable légal DOIT consulter cet avis et accuser réception de chaque avis émis.

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

The screenshot shows a web interface with a blue header 'Mes services' and a user profile icon. On the left is a navigation menu with four items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation' (highlighted with a blue bar), and 'Fiche de renseignements'. The main content area features a horizontal flow of four steps: 1. 'Phase provisoire Intentions Courant 2^e trimestre', 2. 'Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre' (underlined), 3. 'Phase définitive Choix définitifs Courant 3^e trimestre', and 4. 'Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre'. Below the flow is a text block explaining the next steps: 'Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.' At the bottom is a blue button with the text 'Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe'.

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe, l'affichage des écrans est identique pour chacun à cette étape :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

ⓘ

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Avis défavorable

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : métiers de la relation client
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe :
Alimentation

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1^{re} année de CAP
Conseil sur la spécialité : Cuisine

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Motivation pour la voie professionnelle, le projet est construit

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception s'effectue en cochant la case puis en validant

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Nom Prénom a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 21/11/21 à 16:27.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe